



## Procès-verbal constatant l'état d'abandon d'une concession

Commune d'Aulnat Partie n°1 de l'ancien cimetière  
Concession n°307 - MONNET RIFARD  
Délivrée le 02/04/1903 (en mairie)

dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : AUGERE Antoinette (ép. MOME) , AUDIGIER Pierre, MOME Antoinette (ép. AUDIGIER), MONNET Michel, RIFFARD Marie (ép. MONNET)

Aujourd'hui, le 28 février 2025, à 09 heures 00 de la journée, nous, Christine MANDON, maire de la commune d'Aulnat, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du 27 janvier 2025 , régulièrement *publié dans la presse locale , sur le site internet de la commune et affiché en mairie et sur les panneaux d'affichages des deux cimetières*, nous sommes transportés au cimetière communal, accompagné de Monsieur Thierry MAGNON, fonctionnaire de police .

Il est précisé qu'aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis (affiché le 25/06/2023 et 27/01/2025 à la porte de la mairie et au cimetière, sur le site internet de la commune et dans la presse régionale)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-dessus, laquelle a plus de trente ans d'existence, ainsi qu'il résulte du titre de concession dont une copie est ci-annexée

***tour en fer forgé rouillé, mousse , fissure, végétation, objets funéraires brisés, trous***

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par les textes en vigueur, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été revêtu de notre signature, ainsi que de celles de Monsieur Thierry MAGNON, fonctionnaire de police.

Signature du fonctionnaire de police



Signature du maire



La fiche détaillée de la concession est joint en annexe du présent procès-verbal qui a été publié le  
03/03/2025



Envoyé en préfecture le 10/06/2025

Reçu en préfecture le 10/06/2025

Publié le

ID : 063-216300194-20250603-CIM\_2025\_09-AI

CONCES

**CONCESSION ENREGISTRÉE AU NOM DE :**

**MONNET RIFARD**

**Titre de concession** : 307

**Date d'acquisition** : 1999

**Cimetière** : Partie n°2 de l'ancien cimetière

**Etat général**: tour en fer forgé rouillé, mousse, fissure, végétation, objets funéraires brisés, trous

**Superficie** : 6 M<sup>2</sup> **Durée de la concession** : perpétuelle

**Description de la concession** : caveau

**Objets funéraires** : jésus sans croix, jardinière

**Liste des défunts inhumés (connus)** : AUGERE Antoinette (ép. MOME), AUDIGIER Pierre, MOME Antoinette (ép. AUDIGIER), MONNET Michel, RIFFARD Marie (ép. MONNET)

**Observations** :

#### **RAPPEL DE LA PROCEDURE**

☒ **Procès-verbal de constatation initial du 25/07/2023, avec les signatures de :**

**\*\* Christine MANDON (Madame le Maire) ;**

**\*\* Thierry ROCHAIS (Policier Municipal de la commune d'AULNAT).**

**Publication du Procès-verbal de constatation pendant un mois, à quinze jours d'intervalle :**

- Du 26/07/2023 au 26/08/2023 ;
- Du 12/09/2023 au 12/10/2023 ;
- Du 27/10/2023 au 27/11/2023.

**Envoi à la préfecture le 30/11/2023**

**Visites de contrôle : 30/10/2023, 28/11/2023, 11/04/2024, 17/01/2025**

☒ **Procès-verbal de constatation définitif du 28/02/2025, avec les signatures de :**

**\*\* Christine MANDON (Madame le Maire) ;**

**\*\* Thierry MAGNON (Policier Municipal de la commune d'AULNAT)**





Acte de concession

*Mairie*

DEPARTEMENT de *Charente-Maritime* Commune de *Aulnay* n° 307

arrondissement de *Charente-Maritime* N° *307*

## CONCESSION A PERPETUITE

Sépulture dans le Cimetière communal

CANTON de *Charente-Maritime*

Le Maire, MAIRE de la commune d' *Aulnay*

vu le décret du 20 janvier 1812 sur les dispositions relatives aux concessions de terrain pour l'usage des sépultures dans les communes;

vu l'ordonnance royale du 6 décembre 1833, relative aux cimetières communaux;

vu l'arrêté de M. le Préfet du département, en date du \_\_\_\_\_ et approuvé de l'avis du Conseil Municipal, donné par délibération en date du *17 Mars 1891*, autorisant le fait des concessions de terrain pour sépulture;

vu le dossier é nous présenté par M. *Joseph Riffard Bourgeois* *Charente-Maritime*

lequel a obtenu la concession perpétuelle de *un* mètre superficiel de terrain dans le Cimetière de cette commune, pour y faire, à perpétuité, la sépulture particulière de *sa famille*;

Le dit concessionnaire s'engageant à verser immédiatement dans la Caisse du Receveur municipal, pour prix principal de cette concession, la somme de *Elait* *Charente-Maritime*

dont *Elait* *Charente-Maritime* au profit de la commune, et *Charente-Maritime* au profit des pauvres de cette commune, sur délibérations et arrêtés prévus.

ARTICLE PREMIER

Il est fait concession à perpétuité à partir de ce jour, au profit de l'impétrant susnommé, de *un* mètre superficiel de terrain dans le cimetière de la commune d' *Aulnay* pour y faire la sépulture perpétuelle et particulière de *sa famille*

à dessein légitimé.

*La dite concession a été payée sept de plus les fonds de la commune*



2016





2023







📷 Photographie du PV du 25/07/2023











📷 Photographie du PV du 28/02/2025





